



**COMITE DE MASSIF
DES ALPES**

Groupe Agriculture du 10 Mai 2022



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Commissariat de massif des Alpes



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes

**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR





Ordre du jour

- Retour sur la feuille de route travaillée le 1^{er} décembre 2021 + débat sur des éventuels compléments 30min

- PAC : 1h
 - Présentation des travaux du PRDA Massif sur le volet MAEC
 - PAC post 2022 : perspectives sur les futures politiques agri-environnementales ; retours sur la prise en compte des alertes de la motion du Comité de massif

- Valorisation des produits 30min
 - Retour sur le séminaire Viand'Alpes et poursuites envisagées
 - Retour sur la démarche de classement du patrimoine alimentaire alpin à l'Unesco

- Pastoralisme : 30min
 - Retour sur le séminaire Chiens de protection suite aux enquêtes des bergers.
 - Retour sur la journée du 5 mai à Lus la croix haute de lancement des actions du programme 2022.
 - Avis sur le programme d'actions 2022

- Vers la mise en place d'appel à projets pour renforcer les actions sur certaines thématiques et impulser des partenariats : ex lien PAT et Espaces Valléens sur la valorisation des produits de montagne 15min

- Prochain groupe agriculture en présentiel : choix du lieu et de la thématique à mettre en avant 15min



Stratégie Agricole du massif des Alpes

Feuille de route 2022-2024



MAEC Massif Alpes

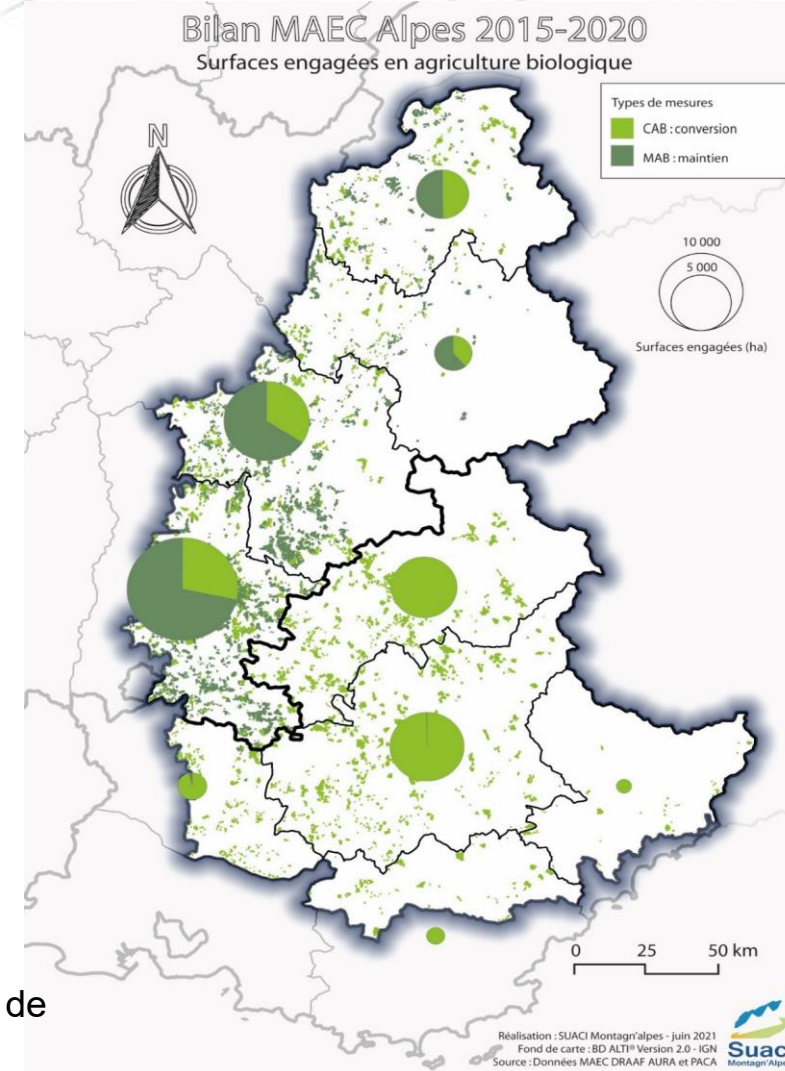
Toutes MAEC

(à partir des données fournies par les
deux régions)

Bilan 2015-2020

Engagements agriculture biologiques – en ha sur la zone massif Alpes

	CAB	MAB	Total
NORD	11 966,60	24 015,27	35 981,87
Drôme	5 251,49	13 271,52	18 523,01
Isère	3 794,27	7 292,68	11 086,95
Savoie	836,02	1 334,71	2 170,73
Haute-Savoie	2 084,82	2 116,36	4 201,18
SUD	17 039,03	72,04	17 111,07
Alpes de Hte P.	8 335,80	23,05	8 358,85
Hautes-Alpes	6 563,25		6 563,25
Alpes Mar.	357,14		357,14
Var	517,33		517,33
Vaucluse	1 265,51	48,99	1 314,50
Total général	29 005,63	24 087,31	53 092,94



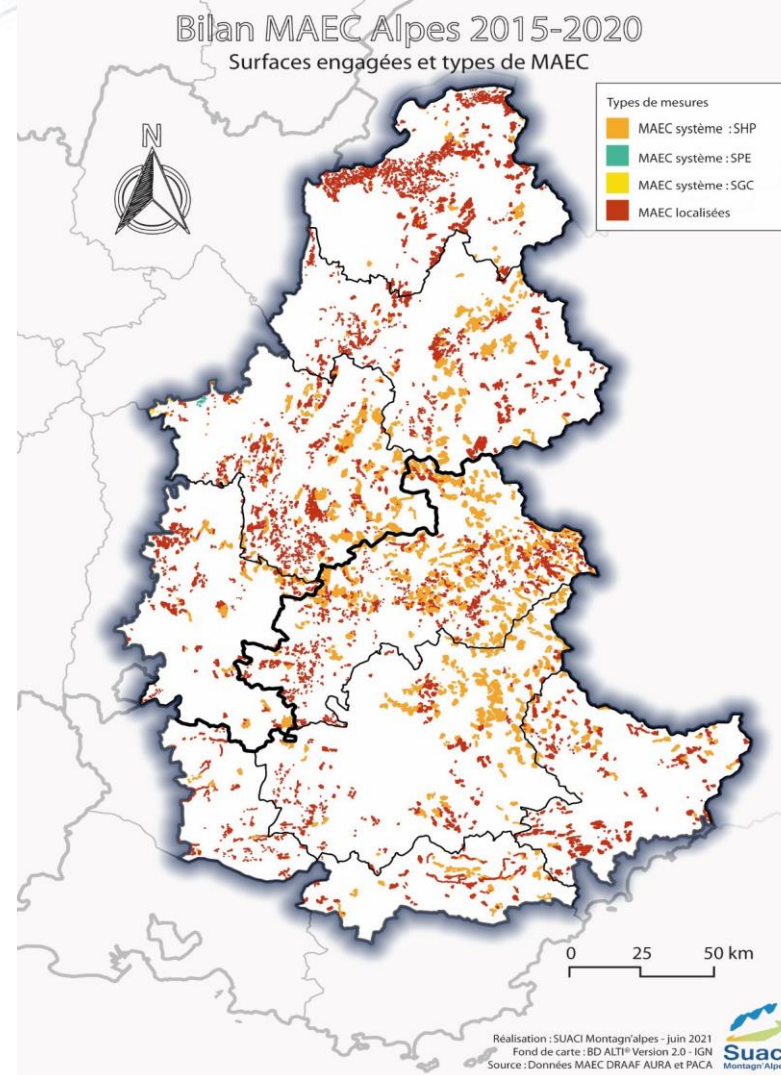
Les conversions restent importantes sur le sud du massif qui n'a pas de MAB (à l'exception de zones de captages spécifiques)

Le nord bénéficie de la mesure MAB qui représente une enveloppe importante (les 2/3 de l'enveloppe « bio » du nord du massif)

Surfaces engagées (hectares)

Engagements Types de MAEC – zone Alpes

	MAEC Systèmes				MAEC localisées	Total
	SHP 01	SHP 02	SGC	SPE		
NORD	610,26	40 427,81	72,37	95,82	44 559,02	85 765,28
Drôme	471,90	5 535,13			7 095,73	13 102,76
Isère	126,92	17 158,26	72,37	95,82	10 326,85	27 780,22
Savoie	11,44	14 106,49			11 296,60	25 414,53
Haute-Savoie	-	3 627,93			15 839,84	19 467,77
SUD	570,09	78 435,57			40 918,10	119 923,76
Alpes de Hte P.	257,33	24 449,10			9 369,81	34 076,24
Hautes-Alpes	-	43 322,64			13 843,79	57 166,43
Alpes Mar.	-	5 547,99			12 151,24	17 699,23
Var	257,33	4 488,39			4 107,48	8 709,36
Vaucluse	199,27	627,45			1 445,78	2 272,50
Total général	1 180,35	118 863,38	72,37	95,82	85 477,12	205 689,04



58% des surfaces en MAEC sont engagées en mesure système SHP2 au montant harmonisé de 47,15 €/ha

Nombre de bénéficiaires

Engagements Types de MAEC – zone Alpes

	MAEC Systèmes		MAEC localisée			
	SHP 01	SHP 02	« pâturage »*	« fauche »**	« prairies fleuries »	Autre MAEC loc
NORD	9	182	458	122	339	157
Drôme	4	23	69	25	19	25
Isère	4	75	72	78	212	21
Savoie	1	57	131	15	67	39
Haute-Savoie		27	186	4	41	75
SUD	4	311	485	362	179	75
Alpes de Hte P.	1	108	90	68	7	40
Hautes-Alpes		160	262	73	159	15
Alpes Mar.		26	73	221	13	5
Var	1	14	44			
Vaucluse	2	3	16	1		15
Total général	13	493	943	484	518	232

MAEC localisées :

*« pâturage » : Presque

essentiellement HE09, en association ou on à des mesures d'ouverture

**« fauche » : opérations de type

HE06 (retard de fauche), HE03 (absence totale de fertilisation) et de façon plus anecdotique HE08 (fauche à pied).

« prairies fleuries » : HE07

Autres MAEC localisées : arbo, viti, terres arables,...

Montant moyen par bénéficiaires

Engagements Types de MAEC – zone Alpes

	MAEC Systèmes		MAEC localisée			
	SHP 01	SHP 02	« pâturage »*	« fauche »**	« prairies fleuries »	Autres MAEC loc - cumul
NORD	4 273,81	10 473,47	5 037,31	1 497,66	1 353,06	2 254,91
Drôme	6 842,55	11 347,02	6 862,80	648,10	1 430,75	3 754,16
Isère	2 441,77	10 786,83	4 694,86	966,93	1 158,91	2 831,26
Savoie	1 327,04	11 668,79	5 297,04	911,66	970,04	2 601,84
Haute-Savoie		6 335,44	4 309,74	1 869,90	749,33	1 378,32
SUD	8 307,64	11 891,44	5 855,66	1 315,34	709,94	3 903,58
Alpes de Hte P.	14 999,77	10 673,84	7 286,33	1 135,60	1 034,47	5 008,67
Hautes-Alpes		12 766,64	3 391,78	1 028,34	654,79	1 683,42
Alpes Mar.		10 061,07	12 192,49	3 164,30	1 209,68	807,82
Var	6 615,33	15 116,26	7 169,67			
Vaucluse	5 807,72	9 861,42	5 628,97	280,73		4 282,42
Total général	5 514,99	11 367,97	5 458,20	1 453,21	1 130,83	2 783,05

MAEC localisées :

*« pâturage » : Presque essentiellement HE09, en association ou on à des mesures d'ouverture

**« fauche » : opérations de type HE06 (retard de fauche), HE03 (absence totale de fertilisation) et de façon plus anecdotique HE08 (fauche à pied).

« prairies fleuries » : HE07

Autres MAEC localisées : arbo, viti, terres arables,...

Les bénéficiaires des MAEC localisées ne peuvent pas être distingués selon s'ils sont individuel/collectifs, sauf dans certains PAEC qui avaient prévu une différenciation : mesures distinctes, identifiée par un code mesure ou un libellé spécifique

Engagements MAEC Localisées – zone Alpes (en ha)

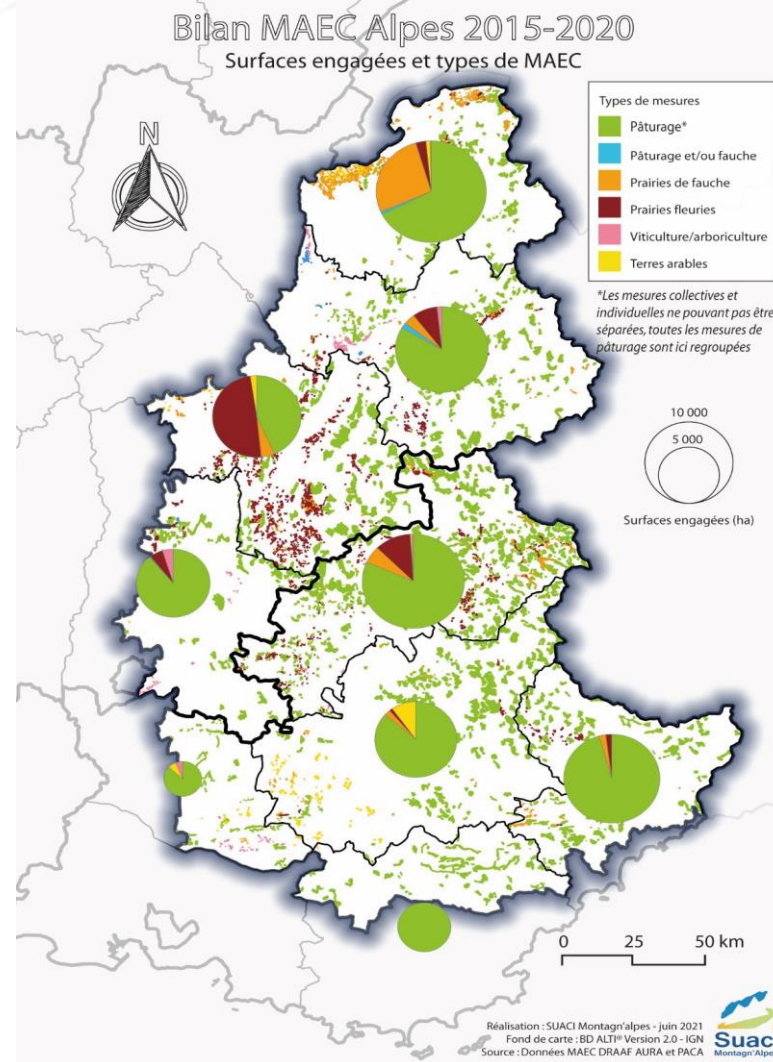
	Pâturage coll./ind.	Fauche	Pâturage et fauche	Prairies fleuries	Arbo et viti	Terres arables	Total
NORD	30 914,07	5 271,50	391,23	6 948,78	571,95	461,49	44 559,02
Drôme	6 302,85	12,01	25,66	411,82	339,12	4,27	7 095,73
Isère	4 484,07	510,12		5 086,95		245,71	10 326,85
Savoie	9 423,10	468,69	230,97	984,59	189,25		11 296,60
Haute-Savoie	10 704,05	4 280,68	134,60	465,42	43,58	211,51	15 839,84
SUD	36 408,97	1 301,19		1 925,20	201,37	1 081,37	40 918,10
Alpes de Hte P.	8 168,37	216,13		109,71		875,60	9 369,81
Hautes-Alpes	11 322,18	805,90		1 577,22	76,99	61,50	13 843,79
Alpes Mar.	11 624,16	277,01		238,27	8,50	3,30	12 151,24
Var	4 107,48						4 107,48
Vaucluse	1 186,78	2,15			115,88	140,97	1 445,78
Total général	67 323,04	6 572,69	391,23	8 873,98	773,32	1 542,86	85 477,12

Les mesures localisées liées à la gestion de l’herbe (Prairies naturelles et surfaces pastorales) couvrent plus de 97 % des surfaces engagées.

Gestion pastorale (herb09)76%: 841 bénéficiaires, 65 195 ha, 4 866 371 € de 0,23ha à 604 ha/bénéficiaire

Prairies fleuries (10%) : 518 bénéficiaires, 66,01 €/ha, 585 768 €, utilisée pour les prairies de fauche uniquement et/ou pour les surfaces pastorales => de 0,15 à 346 ha/bénéficiaire

Prairies de fauche (retard, absence de ferti, motofaucheuse): 484 bénéficiaires, 703 353 €, De 0,04 ha à 114 ha/bénéficiaire et des montants variés/ha



Communication des travaux

- Création d'un site internet prévue en 2022
- Objectif : diffusion de résultat (pas une plateforme de travail) Ex <https://www.boisdesalpes.net/>
- Alimentation par l'ensemble des porteurs de projet, à prévoir par les porteurs de projet

BILAN MAEC Massif Alpes 2015-2020

Toutes MAEC



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMITÉ RÉGIONAL AGRI-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE

Marseille, le 15 avril 2022



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1. LES ÉQUILIBRES FINANCIERS

FEADER

FEADER : 2 008 M€ / an

Interventions SIGC et assimilées pilotées par l'Etat et interventions SIGC Corse		Moyenne annuelle FEADER	Coût total	Interventions HSIGC pilotées par les Régions		Moyenne annuelle FEADER
ICHN (Hexagone)	698,0 M€	717 M€	1 100 M€	MAEC Forfaitaires	22,0 M€	700 M€
ICHN (DOM)	9,4 M€			API	6,9 M€	
ICHN (Corse)	9,8 M€			PRM	4,5 M€	
Aides à l'Agriculture Biologique (Hexagone)	184,8 M€	196 M€	340 M€	Investissements	366,5 M€	
Aides à l'Agriculture Biologique (DOM)	10,6 M€			LEADER	100,4 M€	
Aides à l'Agriculture Biologique (Corse)	0,6 M€			Investissements Jeunes Agriculteurs	5,0 M€	
MAEC (Hexagone)	167,8 M€	176 M€	220 M€	Dotation Jeunes Agriculteurs	99,8 M€	
MAEC (DOM)	5,6 M€			Dotation Nouvel installé en agriculture	6,8 M€	
MAEC (Corse)	2,2 M€			Gardiennage des troupeaux (hors prédation)	1,2 M€	
Prédation (engagement)	24,4 M€	28 M€	35 M€	ISR Betteraves	2,2 M€	
Prédation (investissements)	3,6 M€			Coopération	36,6 M€	
Gestion des risques	186,0 M€		186 M€	Création d'entreprises en milieu rural	2,1 M€	
Assistance technique Etat	1,1 M€		1 M€	Échange de connaissances et d'informations	21,3 M€	
				Assistance technique Régions	24,7 M€	

Interventions transversales	Moyenne annuelle FEADER
Assistance technique conjointe Etat-Régions	2 M€
Réseau PAC	2 M€



502 M€ sont consacrés à LEADER sur la programmation : seuil de 5 % atteint



En moyenne 203,3 M€ / an sont consacrés aux jeunes agriculteurs : seuil de 3 % dépassé

Répartition des compétences programmation 23-27 entre l'Etat et les Régions :

- **MAA** = autorité de gestion de tout le PSN
- **Régions** = autorité de gestion régionale du FEADER HSIGC spécifiquement (sauf engagement prédation et assurance récolte)



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2. LES MAEC SURFACIQUES : UN DISPOSITIF SIMPLIFIÉ

Le nouveau dispositif MAEC surfacique

Un nombre limité de mesures nationales pré-construites, ouvertes à la souscription dans le cadre de PAEC en fonction des enjeux du territoire

MAEC systèmes

MAEC localisées

Un paramétrage régional et local de certaines obligations des cahiers des charges nationaux

Des engagements de 5 ans

Des montants unitaires fixés au niveau national

Continuité avec la programmation actuelle

- Zonage des mesures par **Projet agroenvironnemental et climatique** (PAEC) ;
- Animation assurée par un **opérateur de territoire** ;
- Maintien de la **Commission régionale agroenvironnementale et climatique** (CRAEC) ;
- Poursuite de certaines MAEC telles que la MAEC « SPE » / « Herbivores », la MAEC SOL, les MAEC SHP
...

De nouveaux enjeux couverts en PACA par les MAEC 2023-2027

→ Création de nouvelles MAEC pour répondre à des enjeux spécifiques :

- Bien-être animal
- Pollinisateurs
- Oiseaux inféodés aux zones agricoles
- Transition des zones intermédiaires pour les exploitations de grandes cultures et les exploitations de polyculture-élevage (pas de zone intermédiaire en PACA)

Organisation nationale, régionale et territoriale des MAEC

Niveau national

MAA –DGPE/BAZDA:

Définition du catalogue de MAEC et des cahiers des charges

Mise en place de la réglementation nationale MAEC

Répartition des crédits MAA et FEADER entre les régions

ASP : organisme payeur, contrôles, suivi des indicateurs

Niveau régional

- **DRAAF**
- Responsable de l'utilisation des crédits
- Pilotage :
 - Définition du zonage et sélection des mesures mobilisables dans les zones identifiées
 - Fixation des paramètres régionaux des MAEC
 - Appels à projets pour les PAEC
 - Sélection des PAEC
 - Secrétariat de la CRAEC

Niveau départemental

- **DDT(M)**
- Gestion opérationnelle des engagements MAEC
- Instructions des dossiers
- Lien avec les bénéficiaires de MAEC

Niveau territorial

- **Opérateurs**
- Porteurs de PAEC (construction en réponse aux appels à projets de la DRAAF)
- Fixation des paramètres locaux des MAEC
- Animation locale et accompagnement des agriculteurs engagés en MAEC
- Réalisation des bilans des PAEC

La CRAEC est co-présidée par le Préfet de Région et le Président du Conseil régional. 26



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

3.LES PROJET AGROENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES, LES ZONAGE ET LES ENJEUX

Zonage et projet agroenvironnementaux et climatiques (PAEC)

→ **Zones à enjeux environnementaux** définies par la DRAAF (réunion du 30 mars 2022) en lien avec les acteurs régionaux impliqués et en tenant compte (entres autres) :

- Des aires d'alimentation de captage (AAC);
- Des zones prioritaires des SDAGE ou des SAGE;
- Des zones Natura 2000;
- Des zones humides ...

→ **Le PAEC s'inscrit dans un territoire situé dans une zone à enjeux environnementaux.**

Sélection par l'opérateur des MAEC présélectionnées par la DRAAF dans la zone à enjeux.

Adaptation de certains seuils et paramètres par les opérateurs selon les caractéristiques locales et sur la base du diagnostic de territoire.

MAEC à enjeux biodiversité

→ Des **MAEC localisées** majoritairement

→ Ciblées sur des **types de milieu/surface** ou des **enjeux spécifiques** :

- MAEC **Préservation de l'équilibre agro-écologique et de la biodiversité de milieux spécifiques** (rizières, milieux humides, roselières, surfaces herbagères et pastorales)
- MAEC **Création de couverts d'intérêt pour la biodiversité en particulier les pollinisateurs**
- MAEC **Préservation des espèces, en particulier les oiseaux des milieux agricoles**
- MAEC **Maintien de la biodiversité par l'ouverture des milieux et DFCI**
- MAEC **Entretien durable des infrastructures agro-écologiques**

→ **Différents niveaux d'ambition** proposés et des **plans/modalités de gestion à définir** pour répondre aux enjeux locaux



Catalogue des MAEC « biodiversité » 2023-2027 pour la région
PACA

- Enjeu Biodiversité décliné en 3 sous-ensembles:
 - Biodiversité, milieux spécifiques et préservation des espèces
 - Biodiversité et systèmes herbagers et pastoraux
 - Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI)

Catalogue des MAEC « biodiversité » 2023-2027 pour la région PACA

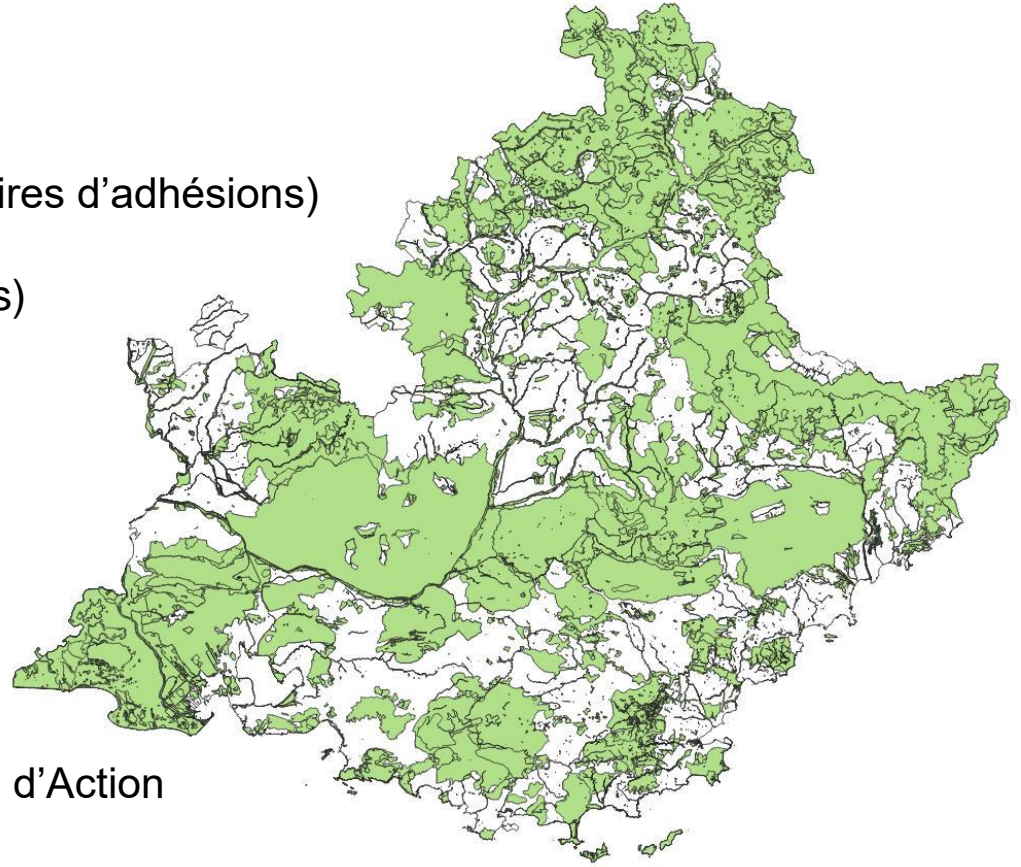
Biodiversité , milieux spécifiques et préservation des espèces

70.10	MAEC Préservation de l'équilibre agro-écologique et de la biodiversité de milieux spécifiques	MAEC Biodiversité - Gestion des rizières	MAEC Biodiversité - Gestion des rizières - Faux-semis mécanique	Localisée	Riz et cultures en rotation
			MAEC Biodiversité - Gestion des rizières - Semis à sec ou repiquage	Localisée	Riz et cultures en rotation
		MAEC Biodiversité - Gestion des roselières		Localisée	Roselières
		MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides	MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides	Localisée	Prairies permanentes
			MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides - Amélioration de la gestion par le pâturage	Localisée	Prairies permanentes
			MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides - Gestion des espèces exotiques envahissantes	Localisée	Prairies permanentes
			MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides - Maintien en eau des zones basses de prairies	Localisée	Prairies permanentes
		MAEC Biodiversité - Surfaces herbagères et pastorales	MAEC Biodiversité - Surfaces herbagères et pastorales	Localisée	Prairies permanentes
			MAEC Biodiversité - Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage	Localisée	Prairies permanentes
		MAEC Biodiversité - Maintien de l'irrigation gravitaire traditionnelle	MAEC Biodiversité - Maintien de l'irrigation gravitaire traditionnelle	Localisée	Prairies permanentes
MAEC Biodiversité - Maintien de l'irrigation gravitaire traditionnelle - Ajustement de la pression de pâturage	Localisée		Prairies permanentes		
70.11	MAEC Création de couverts d'intérêt pour la biodiversité en particulier les pollinisateurs	MAEC Biodiversité - Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles *		Localisée	Terres arables, Cultures pérennes
		MAEC Biodiversité - Création de prairies		Localisée	Prairies temporaires
70.12	MAEC Préservation des espèces	MAEC Biodiversité - Protection des espèces	MAEC Biodiversité - Protection des espèces 1	Localisée	Prairies permanentes ou temporaires
			MAEC Biodiversité - Protection des espèces 2	Localisée	Prairies permanentes ou temporaires
			MAEC Biodiversité - Protection des espèces 3	Localisée	Prairies permanentes ou temporaires
			MAEC Biodiversité - Protection des espèces 4	Localisée	Prairies permanentes ou temporaires
70.13	MAEC Maintien de la biodiversité par l'ouverture des milieux et DFCI	MAEC Biodiversité - DFCI - Maintien de l'ouverture des milieux	MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux	Localisée	Prairies permanentes
			MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	Localisée	Prairies permanentes
70.14	MAEC Entretien durable des infrastructures agro-écologiques	MAEC Biodiversité - Entretien durable des infrastructures agro-écologiques	MAEC Biodiversité - Ligneux	Localisée	Éléments ligneux
			MAEC Biodiversité - Mares	Localisée	Mares
			MAEC Biodiversité - Fossés	Localisée	Fossés

Biodiversité , milieux spécifiques et préservation des espèces

Zonage:

- Arrêté Préfectoral de protection de Biotope
- Inventaire des Zones humides
- Corridors écologiques SRCE
- Zones Humides et plans d'eau SRCE
- Parcs Naturels Régionaux
- Parcs Nationaux (Zones terrestres, cœurs et aires d'adhésions)
- Réserves Naturelles Régionales
- Site Natura 2000 (directives oiseaux et habitats)
- ZNIEFF terrestre de type 1
- Espaces naturels sensibles
- Site du Conservatoire d'Espace naturel PACA
- Terrains du Conservatoire du Littoral



Note: les espèces bénéficiant d'un Plan National d'Action seront prises en compte directement dans le diagnostic agro-écologique obligatoire.

Catalogue des MAEC « biodiversité » 2023-2027 pour la région PACA

Biodiversité et systèmes herbagers et pastoraux

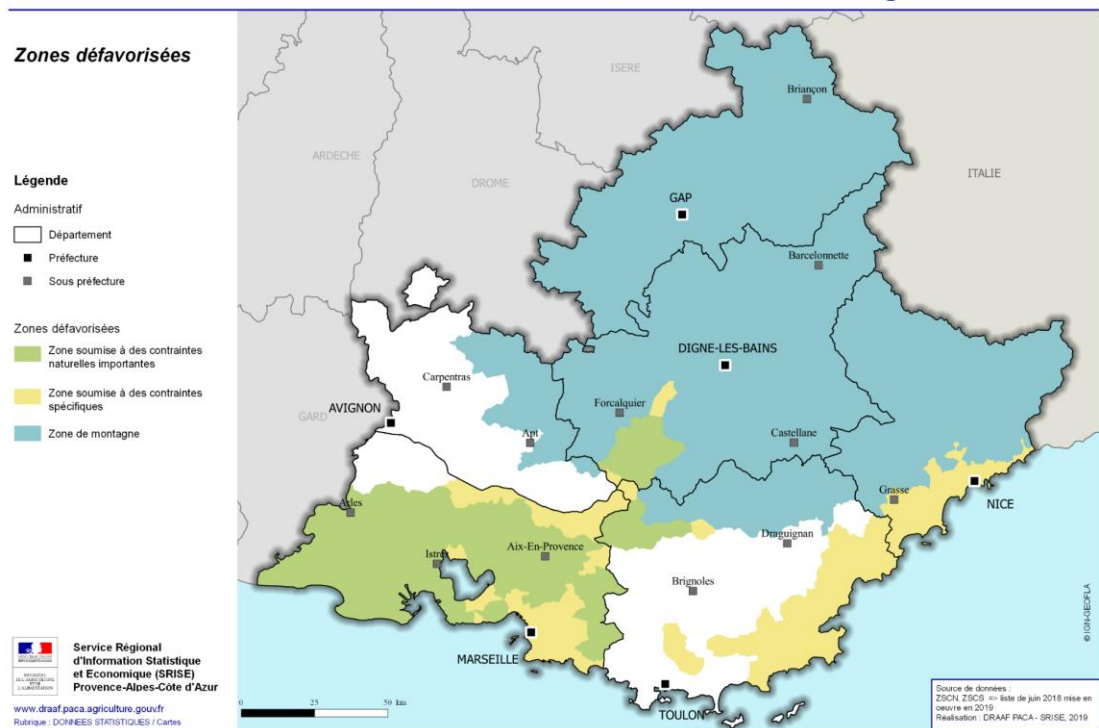
Fiches interventions (PSN)	MAEC	Mesures (outils de gestion)	Type de mesure	Surfaces éligibles
MAEC Préservation de l'équilibre agro-écologique et de la biodiversité de milieux spécifiques	MAEC Biodiversité - Surfaces herbagères et pastorales	MAEC Biodiversité - Surfaces herbagères et pastorales	Localisée	Prairies permanentes
		MAEC Biodiversité - Systèmes herbagers et pastoraux	Système	Prairies permanentes
		MAEC Biodiversité - Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage	Localisée	Prairies permanentes

Zonage:

Les zones de plaine (hors zones défavorisées) pour la mesure « système » herbager et pastoral pour les entités individuelles

La totalité du territoire régional pour les mesures localisées « surfaces herbagères et pastorales » et « amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage » pour les entités collectives.

Zones défavorisées en Provence-Alpes-Côte d'Azur



Nouveautés 2023-2027

- **Obligations communes** pour toutes les MAEC :
 - **Diagnostic et formation obligatoires** ;
- **Pour les mesures systèmes** :
 - Possibilité de n'engager que 90 % des surfaces du compartiment concerné ;
 - L'exploitation est éligible dès qu'une parcelle est incluse dans un PAEC ayant ouvert la mesure.
- **Paramétrage régional et local de certaines obligations** :
 - davantage de marge de manœuvre pour les acteurs de terrain et des mesures adaptées localement.



Les obligations communes à plusieurs mesures

→ **Diagnostic agro-écologique obligatoire quelque soit la mesure :**

À transmettre au plus tard au 15 septembre de l'année de l'engagement.

Réalisé par les opérateurs ou par délégation, par une autre structure compétente.

Peut être financé par un régime d'aide national (crédits Etat).

→ **Formation obligatoire pour toutes les mesures :**

Dispensée par les opérateurs de PAEC ou par délégation, par une autre structure compétente (parcs, chambres, ONG...).

Individuelles ou collectives. Peut être financée par un régime d'aide national (crédits Etat).

→ **Plan de gestion :**

A dater et signer par le bénéficiaire et l'opérateur.

Enveloppes budgétaires annuelles MAEC

Enveloppes (moyenne annuelle en €)	FEADER	Taux FEADER	
Corse	2 198 000	80%	
API - PRM	11 408 150	80%	
MAEC forfaitaires	22 000 000	80%	
Total MAEC Régions (dont Corse)	35 606 150	80%	
Enveloppes (moyenne annuelle en €)	FEADER	Taux FEADER	
Total MAEC hexagone *	167 797 766	80%	
dont complément ZI	24 000 000	80%	
dont complément Algues vertes	2 500 000	80%	
Total MAEC DOM	5 611 050	85% ou 80%	<i>indicatif</i>

* Cette enveloppe comprend les annuités 2025 et 2026 des MAEC de 5 ans souscrites en 2021 ou 2022 et reprogrammées dans le PSN.

Échéance 2022 : MAEC en PACA

(à ajuster si besoin)

- Rédaction Stratégie Agroenvironnementale et Climatique régionale → en cours
- Concertation pour la création des zonages → 30 mars 2022
- CRAEC → 15 avril 2022
- Création des PAEC → Fin 1^{er} semestre 2022
- Rédaction AAP Animation → Fin 1^{er} semestre 2022
- Démarrage des diagnostics → début 2023



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

MAEC AURA

3 - Budget annuel MAEC

Enveloppes prévisionnelles 23-27 (moyenne annuelle en €)	Total FR MAA+FEADER	Total AURA MAA+FEADER <i>non validé *</i>
Total MAEC surfaciques (Hexagone)	209 747 208 €	13 100 00 €
Dont complément zones intermédiaires	30 000 000 €	500 000 €

** Données non validées par le MAA – première approche sur total MAEC Hexagone de juillet 2021 pour le volet MAA/FEADER (CPN autres financeurs à ajouter) - (ne pas diffuser)*

Montants engagés AURA 2015 – 2019 (moyenne annuelle en €)	Total (CPN + FEADER)	Total (MAA + FEADER)
MAEC surfaciques (Hors API/PRM)	17 508 653 €	14 994 379 €

MAEC AURA

3 - Principes du financement des MAEC 23-27 (1/2)

Taux cofinancement FEADER : 80% (max – top-up possible)

Régulation budgétaire à l'échelle AURA par les plafonnements

- Proposition d'un plafond par type de bénéficiaire quelque soit le financeur :
 - ✓ Montant 10 000 € / an pour les bénéficiaires individuels (avec application transparence GAEC)
 - ✓ Montant Y€ / an pour les bénéficiaires entité collective par tranches de surfaces et nombre d'adhérents utilisateurs

	1-9 adh utilisateurs	10-19 adh utilisateurs	20 - 34 adh utilisateurs	> 35 adh utilisateurs
A : 0-200 ha	10 000 €	15 000 €	20 000 €	25 000 €
B : 200-500 ha	15 000 €	20 000 €	25 000 €	30 000 €
C : 500 - 1000 ha	20 000 €	27 500 €	35 000 €	42 500 €
D : > 1000 ha	25 000 €	35 000 €	45 000 €	55 000 €

- Ceci permet de répondre à plusieurs objectifs :
 - ✓ Harmonisation et simplification des plafonnements AURA 2023/27
 - ✓ Lisibilité pour les bénéficiaires
 - ✓ Sécurité de l'instruction donc du paiement du bénéficiaire

MAEC AURA

Type de mesures	Critère « d'éligibilité » actuel	Critère « d'éligibilité » prochaine programmation
Localisée	50% de la parcelle dans le PAEC	Une partie de la parcelle dans le PAEC
Système	50% de la SAU dans le PAEC	1 parcelle « éligible » dans le PAEC

Régulation au niveau régional et/ou financeurs :

- Critères d'entrée des contrats MAEC (pour resserrer le critère d'éligibilité national)

-> Analyse en cours : pour mesures syst et/ou localisées ? Seuil et méthode ?

Régulation budgétaire nécessaire à l'échelle de chaque PAEC :

- Critères de priorisation pour classer les contrats MAEC au sein de chaque PAEC selon financement disponible
- Liste type de critères de priorisation possibles (à déterminer par l'opérateur pour son PAEC) – **opérationnalité en cours de validation**
 - ✓ Priorisation des exploitations
 - ✓ Mesures système : % de surfaces du compartiment de cultures ou % de SAU dans le territoire du PAEC
 - ✓ Mesures localisées : % de surface de la parcelle dans le territoire du PAEC
 - ✓ Priorisation sur les exploitants, qui n'ont pas contractualisé de MAEC, lors de la précédente programmation
 - ✓ Priorisation de certaines mesures par rapport à d'autres au sein d'un même PAEC (ambition des mesures ou zonages priorités)

Priorités 1 :

- * SHP localisée associée obligatoirement à mesure avec plan de gestion pour tous les éléments engagés
- * Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage
- * Préservation des milieux humides - amélioration de la gestion par le pâturage

Priorités 2 :

- * SHP localisée seule

MAEC AURA

2.3 – AAP Construction des PAEC 2023

1er objectif : identifier précocement les territoires qui déposeront au 15 septembre 2022 un PAEC

- Les territoires de projets qui souhaitent déposer un PAEC au 15 septembre 2022 en vue d'une ouverture à la contractualisation de MAEC pour le 15 mai 2023 doivent **obligatoirement** déposer une demande à la DRAAF **au plus tard le 31/05/2022**

- Financeurs :
 - ✓ Crédits MAA (100% national – pas de FEADER) mais chaque fois que cela est possible, il convient de rechercher une autre source de financement pour l'animation (agences de l'eau, collectivités locales, Natura 2000...)
- Modalités de financement MAA
 - ✓ 1 demande de financement par structure dans la limite de 3 demandes d'aide pour un PAEC donné (pas de dossier chef de file)
 - ✓ 1 demande de financement par structure participant à plusieurs PAEC
 - ✓ Plancher d'intervention MAA de **1200 €** d'aide par demande de subvention.
 - ✓ Taux maximal d'aide MAA de 80 % - Complément du MAA sur financement AE jusqu'à 80% - Taux maximal d'aide publique de 100%
 - ✓ Plafond de 6000€ d'aide MAA par projet PAEC à se répartir entre partenaires (soit 7500 € de dépenses éligibles)

(Pourra être révisé en cas dépassement global des besoins financiers MAA par rapport aux crédits disponibles)

MAEC Transition AURA

Priorité 2

Renforcer la **solidité** du secteur agricole en accompagnant sa **transition face aux défis climatiques et de préservation des ressources naturelles**

Trois dispositifs centrés sur la transition climat :

6. MAEC forfaitaire pour la transition des systèmes d'exploitation agricole (nouveau)

- ★ Versement d'une dotation de 18 K€ sur résultat, pour les exploitations qui :
 - Diminuent leur bilan carbone (-15% mini)
 - Ou augmentent leur autonomie protéique
 - Ou diminuent leur IFT (-30% mini)
- ★ Mesure quantitative des progrès sur 5 ans entre un diagnostic initial & un diagnostic final ; Plan d'action libre

7. MAEC API (Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles)

- ★ 20€ / colonie déclarée / an (critère d'éligibilité : avoir 100 colonies)

8. Coopération pour le devt de l'agroforesterie, des haies & arbres champêtres (nouveau)

- ★ Soutien à l'élaboration/animation d'un projet pluriannuel collectif ; aux investissements de plantation d'arbres ou de haies ; aux conseils techniques ; à l'animation concernant la gestion des haies existantes et leur valorisation.
- ★ Aide : taux de 80% pour émergence et mise en œuvre.



Rappel MOTION prise le 8 novembre 2018 et complétée le 11 décembre 2020 pour une meilleure prise en compte de l'agriculture agro-pastorale dans la PAC post 2020

- **Investissements Maintien de la bonification Montagne**

PACA (discussions en cours)	AURA
+ 10% JA/NI + 10% zone de montagne Et/ou + 10% pour AB Maxi: 20% de bonification et 60% de taux maxi	Montant des coûts adaptés en zone de Montagne + 5% et en Haute Montagne + 10%. JA +5%.
Plafond renforcé si bâtiment bois ou collectif	Mesure Mécanisation en montagne ajoutée.
DJA: Moindre différenciation montagne/plaine par revalorisation de la plaine	Soutien spécifique ajouté pour les bâtiments laitiers en alpage pour les collectifs à 60%
	DJA : différenciation montagne/plaine maintenue



Rappel MOTION prise le 8 novembre 2018 et complétée **le 11 décembre 2020**
pour une meilleure prise en compte de l'agriculture agro-pastorale dans la PAC
post 2020

- **Reconnaissance de l'ensemble des surfaces utilisées par l'élevage**
 - Demande d'accès à la réserve : non retenue
 - RDV en attente à la DGPE sur la gestion des aides collectives :
 - Propositions d'automatisation des transferts de DPB
- **Maintien des aides couplées**, nécessaires pour l'élevage de montagne
 - Un Budget pour les aides couplées maintenus,
 - Baisse des aides couplées animales vers les végétales ; les aides animales passent à l'UGB
 - En discussion : la Commission estime la part de Budget réservée à l'élevage trop importante vis-à-vis des faibles contre-parties imposées / chgt climatiques ; GES...
- Question LEADER et suppression des soutiens agricoles ?



Valorisation des produits agricoles alpins



Présentation du programme pluriannuel Viand'Alpes

Enjeux de structuration et de développement des filières viande du massif alliant valorisation du produit pour l'éleveur et apport d'un produit local de qualité au consommateur



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes

**RÉGION
SUD**  **PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR**

CONTEXTE, CADRE PLURIANNUEL DU PROJET :

- ⇒ Nombreuses initiatives de structuration de l'élevage alpin à différentes échelles (éleveurs, abatteurs, transformateurs).
- ⇒ Une volonté de démarcation des produits.
- ⇒ Des projets et questionnements similaires entre le Nord et le Sud du massif.
- ⇒ Des actions qui évoluent (ex. lancement d'une dynamique porcine (2019-2020) ; projet agneau pastoral (lancement début 2021) ; appui Patur'Alp premium (début 2022)).

- ⇒ **Une approche multipartenaires évolutive :**
 - Structures porteuses : Maison Régionale de l'Élevage PACA / Suaci.
 - Partenaires techniques : Chambres d'Agriculture (05, 38, 26, 73) ; Intégrations récentes : Interbev, Cerpam, Maison de la Transhumance, ODG César.

OBJECTIFS :

- ⇒ Appuyer la structuration de projets de valorisation ou de développement pour qu'ils puissent devenir autonomes.
- ⇒ Co-construire en partenariat Nord / Sud sur des projets pluriannuels. Des actions communes et des actions spécifiques par territoires.

AXES DE TRAVAIL RETENUS :



Axe 1 : Flux de viande et abattages à l'échelle du massif alpin

Affiner les données sur les flux et le marché / Accompagnement à la mutualisation inter-abattoirs.

Axe 2 : Accompagnement de démarches de structuration des filières

Poursuivre et élargir les actions de RHD en PACA ; Accompagner les démarches Patur'Alp, Éleveurs de Saveurs Iséroise (ESI), Veau rosé des montagnes de la Drôme et structuration d'un groupe d'éleveurs en Savoie.

Axe 3 : Caractérisation et faisabilité de valorisation d'agneaux pastoraux

Accompagner l'émergence d'une nouvelle filière.

Axe 4 : Communication autour de l'élevage/produits de montagne

Analyser les stratégies des distributeurs, les perceptions et les attentes des consommateurs. Mutualiser les moyens de communication entre groupes d'éleveurs.

ORGANISATION D'UN SÉMINAIRE :



SÉMINAIRE

VALORISER LES VIANDES DE MONTAGNE

Le 28 MARS 2022 de 9h30 à 17h

Salle de L' Alcazar, 192 Rue des Combes, 04200 SISTERON

Les travaux conduits depuis 2019 dans les Alpes : Bilan des travaux avec les abattoirs et identification des flux d'animaux ; Retour des démarches accompagnées ; Synthèse des enquêtes consommateurs et distributeurs...

Des témoignages et débats avec des éleveurs, représentants des abattoirs, experts, administrations et collectivités du massif... et ouverture vers des initiatives d'autres territoires.

Inscription obligatoire. Merci de remplir ce formulaire en ligne avant le 23 mars 2022.



Organisation :



Avec le soutien financier de :



- Conseils départementaux
- Conseil Régional
- DRAAF, DDT, DDPP
- ANCT
- Parcs naturels et nationaux
- OPA
- Abattoirs du massif
- Groupes d'éleveurs accompagnés
- Entreprises aval filières viande
- Interco
- Autres massif
- ...



PROGRAMME

9h30 - 10h – Accueil

Mot d'accueil – Introduction du séminaire - Eric Lions (Pst CA 05) et Dominique Gueyette (Pst MRE)

10h00 – Flux d'animaux sur le massif alpin

- Présentation des flux d'animaux et d'abattage sur le massif des Alpes (Suaci/MRE)
- Présentation sur les attentes et perceptions des consommateurs (INTERBEV/CA 05)

→ Table ronde : **Les types d'animaux élevés et abattus dans les Alpes correspondent-ils aux produits consommés par les alpins ?** - Kalid Dar Louhoum (Syndicat des Bouchers 04) ; Laurent Noé (Responsable boucherie Super U Sisteron) ; Nathalie Grosjean (Éleveurs de saveurs), Guillaume Garcin (Pst ODG César)

10h45 – Bilan des travaux avec les abattoirs

- Retour des 2 journées inter-abattoirs : **gestion et valorisation des coproduits / management et gestion des ressources humaines.**

→ Témoignages d'Abattoirs du massif - Eric Rochas (Abattoir Grenoble) ..
→ Perspectives pluri-annuelles sur 3 ans (2022-2024).
→ Échange avec la salle.

11h15 – Structuration des filières dans les Alpes

- **Présentation thématiques pour chaque action. Quelle plus-value pour l'éleveur de s'engager dans une démarche qualité ? Quelle pérennité pour ces démarches ? Quelle communication pour répondre aux nouvelles attentes ?** Avec le retour de représentants des éleveurs accompagnés - Patur'Alp ; Nathalie Grosjean (Éleveurs de Saveurs Iséroise) ; Cyprien Jullian (Veaux rosé des montagnes de la Drôme)
- **Intervention sur la RHD** - Marie Jo Allemand (Ciel d'Azur) ; Olivier Mathis (SAB) ; Marc Lourdaux (Echanges Paysans)

→ Perspectives pluri-annuelles sur 3 ans (2022-2024).

- **Présentation des outils mobilisables en RHD** - Estelle Feschet (INTERBEV PACA)
- **Retour sur la loi Egalim** - Pierre-Noel Canitrot (DRAAF-PACA/SRAL)

→ Échange avec la salle.

12h30 – REPAS OFFERT : PRODUITS LOCAUX

14h - Émergence de filières sur le massif

- Présentation du projet Agneau Pastoral (CERPAM)

→ Echange avec la salle

14h30 – Communication Promotion des produits de montagne issus de l'élevage

- Retour des enquêtes consommateurs et distributeurs sur la Mention Montagne (Suaci/MRE)

→ Table ronde : ***Quel intérêt de communiquer via la mention valorisante "produits de montagne" ? Quelle articulation avec d'autres démarches de communication et de valorisation ?*** - SICA Le Montagnard des Alpes, Echanges Paysans, Patur'Alp

→ Perspectives pluri-annuelles sur 3 ans (2022-2024).

→ Échange avec la salle.

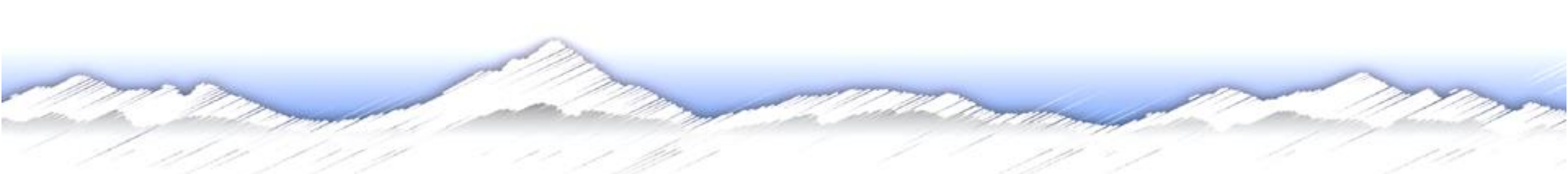
15h30 – Témoignage d'un autre massif

Présentation du GIEE Agrivaleur et de ses actions - Pierre Pujos (Pdt GIEE Agrivaleur)

→ Échange avec la Salle

16h00 – Conclusion

Réunissons nos forces pour
Valoriser les viandes de Montagne



Les Rencontres du Patrimoine Alimentaire Alpin

5 et 6 Avril 2022
Giez (Haute-Savoie)



Séminaire Chiens de protection, Lycée agricole du Valentin



Retour Journée des services pastoraux – Programme 2022

AXES / actions	Chefs de file
1. Développer les techniques pastorales face aux chocs et aux opportunités	
<i>1.1 Gestion de la ressource en eau - Qualité de l'eau</i>	ADEM Cerpam SEA73
<i>1.2 Accompagnement en coopération Nord/Sud des Alpes des évolutions liées aux impacts de la prédation et des chiens de protection sur l'élevage</i>	Adem Cerpam
2 : Concilier et valoriser le multiusage des espaces pastoraux	
<i>2.1 Poursuite de la réalisation de film d'animation répondant aux besoins identifiés sur le multiusage à l'échelle alpine</i>	SEA73 /SEA74
3. Valoriser les services écosystémiques rendus par le pastoralisme	
<i>3.1 Echanges et partage de travaux conduits dans les Régions concernant la mise en œuvre des MAEC à l'échelle des Alpes</i>	CERPAM Suaci
4. Accompagner l'évolution des métiers pastoraux	
<i>4.1 Construction de bases de données communes pour compléter l'enquête pastorale - logement des bergers, stockage d'eau</i>	FAI CERPAM
<i>4.2 Mutualiser les bourses d'emploi et d'alpage sur le massif alpin</i>	SEA73 CERPAM
<i>4.3 Instruction d'une action sur les formations des Bergers et des Employeurs</i>	
<i>6.1 CNM groupe de travail sur les Conditions de logement des bergers</i>	FAI CERPAM
5. Animation du réseau	
<i>5.1 dépôts et Justifs de dossier Atelier Assistantes</i>	SUACI
6. Politiques Pastorale – Prospectives.	
<i>6.1 Appui à l'ANCT pour accompagner les évolutions liées au pastoralisme Sujet Conditions de logement des bergers : à traiter avec formations berger ? Observatoire transhumance à traiter avec BDD Logement ou eau ?</i>	SUACI FAI CERPAM

Retour Journée des services pastoraux – Programme 2022



Prochain Groupe agriculture

- Présentiel
- Lieu
- Date
- Thématique

